

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 576

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Par la dissuasion nucléaire, tout d'abord qui reste le cœur de notre défense en protégeant »

les mots :

« La dissuasion nucléaire, cœur souverain de notre défense au caractère strictement national,
protège »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite s'assurer que la dissuasion nucléaire française ne puisse être au service que de la Nation. Celle-ci ne se partage pas, même avec des alliés. La France ne saurait partager sa dissuasion nucléaire.